

CONSEIL DE LA VIE SOCIALE

EHPAD Maison Sainte-Anne - Jard-sur-Mer

du vendredi 21 décembre 2018

Les membres du Conseil de la Vie Sociale se sont réunis le vendredi 21 décembre 2018 à 15 heures à la Maison Sainte-Anne :

Présents : Mme Ravon Micheline, Mr Bernard Georges (représentants des résidents), Mme Sissan (présidente du CVS, représentante des familles), Mme Blanchard (présidente de l'association Maison Sainte-Anne), Mme Guédon Stéphanie (représentante des salariés), Mme Chauvel (directrice).

Invitée : Mme Charié Jeannine (résidente).

1 - Animations – thèmes abordés :

Geneviève Troger démarre son propos en présentant ses excuses car il y a eu quelques « couacs » dernièrement (mauvaise animation avec les chansons de Charles Aznavour, absence au dernier moment de la chanteuse Béatrice alors que son intervention avait été planifiée, sortie tardive de la gazette de Sainte-Anne). A l'inverse, les interventions des deux chorales de Jard sur Mer, les conférences « Huit ans autour du monde », le diaporama « Le tour de France en famille » et le spectacle équestre à Grosbreuil ont été appréciés. Les enfants du personnel viendront rencontrer le Père Noël le 27 décembre à Sainte-Anne. Pour démarrer 2019, les familles des résidents seront invitées à venir partager la galette des rois. Armand perpétuera les séances de gymnastique tous les jeudis en janvier. L'idée est aussi de reprendre le lien avec le centre de loisir et d'aller rendre visite à un établissement d'Alliance Mormaison. Pourquoi pas l'Union Chrétienne à Fontenay le Comte ? Par ailleurs, au regard du constat réalisé, il est décidé que le temps d'échange avec Célia, la psychologue, n'inclura pas désormais le temps de repas afin de ne pas priver certains résidents de cet échange.

2 – Actualités Alliance Mormaison :

La commission communication d'Alliance Mormaison a lancé une réflexion pour la création d'un site internet Alliance Mormaison qui sera décliné par établissement pour la communication destinée tant à l'externe que la communication spécifique aux établissements d'Alliance Mormaison entre eux. Une trame de présentation a été proposée par SEV/Ouest-communication. Ce projet sera présenté au prochain Conseil d'administration d'Alliance Mormaison. De même, cette commission a revu le Document Unique de Délégation accordé au directeur de chaque

établissement pour en réaliser une trame commune. Un nouveau règlement de fonctionnement comportant une trame commune à tous les établissements d'Alliance Mormaison sera également proposé en 2019 aux résidents ; chaque établissement aura la possibilité de « personnaliser » le dossier. Son adaptation a été rendue nécessaire en raison du nouveau contrat de séjour qui a été retravaillé pour répondre aux attendus de la loi Adaptation de la Société au Vieillissement. En effet, ces deux documents se complètent.

La nouvelle commission économique et financière d'Alliance Mormaison s'est réunie dernièrement. Comme le CPOM commun (Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens) est reporté à cinq ans à la demande de l'Agence Régionale de la Santé et du Conseil Départemental, cette commission va d'abord mettre en place de nouveaux outils (ex. : indicateurs) et préparer dans les années à venir le projet de CPOM commun.

En 2019, outre les réunions du Conseil d'administration et des directeurs, les rendez-vous mis en place se perpétueront : comité d'éthique, rencontre des infirmières référentes, des animatrices et analyses de la pratique des infirmières.

3- Projet d'extension : évolution du projet et son financement.

Mme Blanchard fait part que la signature du contrat entre la congrégation et Mme Surville est en attente chez le notaire. Une rencontre a eu lieu chez ce dernier le 4 décembre 2018 entre la sœur économe, le responsable administratif et financier de la congrégation, Mme Blanchard et Mme Chauvel afin de déterminer comment sera pris en charge le remboursement à la congrégation du coût de construction de la maison de Mme Surville par l'association Maison Sainte Anne. De son côté, la congrégation met à disposition le terrain qui permettra la construction de la nouvelle maison. Les deux permis de construire (extension ehpad et maison de Mme Surville) ont été affichés début octobre. Un huissier de justice a été sollicité pour réaliser un constat. De même, celui-ci a été missionné le 24 octobre 2018 pour réaliser un état de la maison de Mme et M. Scobie, maison mitoyenne, avant tout démarrage des travaux. Le coût en est supporté par l'association. Mme et M. Scobie demandent à être prévenus du démarrage des travaux deux mois à l'avance. Depuis cet automne, des réunions de pré-chantier ont lieu tous les quinze jours avec l'architecte et le bureau d'études fluides. Il y a encore des aménagements intérieurs à prévoir : exemple, l'énergie fioul de la chaufferie sera remplacée par le gaz propane (entériné par le Conseil d'administration le 4 décembre 2018) ; la nouvelle chaufferie sera déplacée et une sous-station sera réalisée ; les citernes seront enterrées à l'extérieur. De même, la nouvelle lingerie est déplacée sur les plans. Le groupe électrogène actuel sera suffisamment dimensionné. Pour les nouveaux logements, une

question se pose avec la télévision : faut-il prévoir sa fixation au mur sur un bras articulé ou laisser les nouveaux résidents entrer avec leur propre télévision ? Sur un bras articulé, la nouvelle télévision pourrait avoir un écran de 28 pouces, soit 70 cm de diamètre. C'est la dimension majoritaire dans les logements. Cela présenterait comme avantage de limiter les prises électriques au sol et de ne pas encombrer le dessus de la commode. Après un échange sur les avantages et les inconvénients, les membres du Conseil de la Vie Sociale valident le branchement électrique correspondant ; il sera nécessaire de prévenir les futurs résidents de cette nouvelle disposition pour ces 25 logements. En outre, Mme Blanchard explique qu'avec l'arrivée d'un nouveau minibus, l'accès aux véhicules des salariés et minibus par la rue du Boisdet va être élargi plus rapidement que prévu. En effet, le nouveau minibus est plus long et plus large que l'ancien et l'accès au passage n'est pas aisé. Cet élargissement était prévu lors des travaux immobiliers, le projet est juste avancé. Ces travaux devraient s'opérer au premier trimestre. Pour ce qui concerne le démarrage des travaux immobiliers prévus au printemps, il y a désormais une interrogation car le dossier de Mme Surville demande plus de temps que prévu initialement et les travaux de démolition ne seront pas autorisés entre le 15 juin et le 15 septembre. Un retard éventuel inquiète Mme Chauvel car cela risquerait d'avoir une incidence en 2021 et 2022 sur la reconnaissance du GMP (niveau de dépendance) et du PMP (niveau de pathologies) de l'établissement : en effet, les GMP et PMP entrent dans le calcul des dotations de l'Etat et du Département ; ces dotations permettent la rémunération d'une partie du personnel (notamment soignant).

Il y a eu dernièrement, de bonnes nouvelles pour le financement du projet. D'une part, le Conseil départemental a donné son accord pour une subvention de 132 385 € dans le cadre de la mise aux normes et de la réhabilitation d'une partie du projet (ex. : lingerie). L'obtention de cette subvention était conditionnée à l'accord préalable du Conseil municipal de la commune de Jard sur Mer d'un montant de 27 115 €. Ces deux valeurs représentent un total de 159 500 €, soit 5 % du montant HT du projet d'extension. De même, la Caisse Nationale de Solidarité par l'Autonomie (CNSA) a accordé dans le cadre de son Plan d'Aide à l'Investissement une subvention de 657 923 €. C'est une excellente nouvelle car il était espéré au mieux 200 à 300 000 €. Le Conseil Départemental a accordé également un agrément Prêt Locatif Social pour les 25 nouveaux logements qui seront créés. Cet agrément permettra d'avoir une TVA à taux réduit, d'être exonéré du surcoût de la taxe foncière pendant 25 ans et accordera l'APL aux résidents de ces logements. Pour obtenir cet agrément, la banque du Crédit Agricole s'est engagée à effectuer pour l'association une réservation de prêt PLS à 1,86 % sur 30 ans. Ce prêt sera soumis à garantie partielle d'une collectivité.

Le Conseil départemental et la mairie de Jard sur Mer sont prêts à garantir cet emprunt.

4– Visite des interlocuteurs de l'ARS et du Conseil départemental :

Cette visite s'est déroulée le 25 octobre 2018. Elle avait pour objet de préparer la signature du futur CPOM spécifique à Sainte-Anne. Cet engagement entre l'ARS, le Département et l'association devrait être effectif au premier trimestre 2019 pour une durée de cinq années (il remplace la signature de la convention tripartite). Les quatre interlocuteurs se sont montrés bienveillants mais ont fait part des limites accordées aux attentes de l'établissement en raison des contraintes de règlement et de financement. Il a aussi été question des deux places d'accueil de jour au Cantou toujours effectives à Sainte-Anne malgré l'annonce d'un départ pour un ehpad de proximité il y a deux ans. L'ehpad en question qui s'est engagé à accueillir six personnes à la journée, n'étant pas prêt, ce service aux personnes vivant à domicile avait été prolongé à Sainte-Anne. Un courrier recommandé conjoint de l'ARS et du Département arrivé en septembre avait de nouveau mis fin à la dérogation d'activité pour le 31 décembre. La dérogation est de nouveau prolongée pour six mois car l'ehpad concerné doit changer de statut et n'est donc toujours pas prêt.

Questions diverses :

Mme Chauvel questionne les résidents pour savoir s'ils ont des attentes ou des remarques à formuler. Spontanément, il est fait part de la qualité des repas qui est en baisse depuis quelques temps : cas du potage, de quiches et autres. Les quantités de légumes sont aussi parfois insuffisantes. Mme Chauvel fait part qu'elle a conscience du problème et qu'elle s'en préoccupe. Elle présente ses excuses aux résidents pour cette situation. Ce problème est notamment dû à une personne remplaçante en cuisine qui a pourtant le diplôme mais pas forcément les compétences. Les résidents tiennent à remercier l'équipe de service hôtelier qui fait ce qu'elle peut lors du service et fait preuve d'une grande patience et de retenue.

La prochaine réunion aura lieu en avril 2019.

La présidente :